

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 janvier 2018 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Thomas Howard, Mme Isabelle Patry, Mme Susan McKay, Mme Leslie-Anne Barber et M. Scott McDonald.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim, ainsi que quelques contribuables.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Patricia Lusk - Demande que la Municipalité fasse réparer le monument célébrant la mémoire des anciens combattants.

**18-01-3308**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 5, du 14 et du 21 décembre 2017
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires (Aucun)
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de janvier
  - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
  - 5.6 Affectation de crédits (Dépenses incompressibles)
  - 5.7 Adoption du règlement de taxation 01-18
  - 5.8 Démission – Poste temporaire - Employée # 01-0137
  - 5.9 Démission – Employé # 01-0125
  - 5.10 Nomination de représentants municipaux - Office Municipal d'Habitation du Pontiac (O.M.H.P.)
  - 5.11 Nomination de représentants municipaux – Conseil d'administration de l'autorité portuaire de Quyon – Mohr's Landing
  - 5.12 Nomination du maire-suppléant
  - 5.13 Refinancement - Règlements d'emprunts 05-02 et 15-10
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Mesures d'urgence - Octroi de contrat
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Attestation de réalisation des travaux
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
- 10. Loisir et culture**
  - 10.1 Affichage temporaire – Tournée des ateliers d'artistes du Pontiac
  - 10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
  - 10.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires du CLD des Collines de l'Outaouais
  - 10.4 Prêt de matériel pour « Mo's Fly In »
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
    - a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de décembre 2017

- 14. Période de questions du public**  
**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait de l'item # 5.13

Retrait de l'item # 10.4

Adoptée

**18-01-3309**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5, DU 14 ET DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Il est

Proposé par : Susan McKay  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 5, du 14 et du 21 décembre 2017.

Adoptée

**18-01-3310**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **116 704,47\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 31 décembre 2017 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**18-01-3311**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 31 décembre 2017 au 16 janvier 2018, le tout pour un total de **698 402,21\$** (voir annexe).

Adoptée

**18-01-3312**

**LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018**

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber  
Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **14 276,22\$** taxes incluses.

Adoptée

**Le directeur général dépose le rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 29 novembre au 31 décembre 2017.**

**18-01-3313****AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)**

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la Municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles, l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2018 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2018 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la Municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé à l'écocentre;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;
- le contrat pour tapis;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- le contrat de service Internet;
- le contrat de l'exterminateur;
- contrat – groupe AST (ADP mutuelle de prévention);
- tests d'eau – MRC;
- contribution à l'ADMQ;
- le contrat du vérificateur;
- les autres dépenses de même nature, c'est-à-dire les contrats avec date d'échéance.

Adoptée

**18-01-3314****ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 01-18 CONCERNANT LE TAUX DE TAXE**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 9 janvier 2018 par la conseillère Mme Isabelle Patry;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber  
 Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Pour l'exécution du budget 2018, les taux de taxes foncières générales (à taux variés), les taux de taxes pour investissements, emprunts et autres, les taux de taxes de services et les compensations seront imposés selon la grille qui suit :

<b>TAXE GÉNÉRALE</b>	
<b>SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION</b>	
Sur l'évaluation foncière	2018 Taux - Rate / 100\$
<b>Par catégorie d'immeubles</b>	<b>Taxe foncière générale</b>
Immeuble non-résidentiel	0,6264
Immeuble 6 logements et +	0,5964
Terrain vague	0,5964
Immeuble résiduel	0,5964
Agricole	0,5964
Industriel	0,5964
<b>Total taxes variées (TAUX DE BASE)</b>	<b>0,5964</b>
<b>Taxes pour emprunts à l'ensemble de la Municipalité</b>	<b>Taxes spéciales</b>
Règl.#03-03 Lagunes 25% L'ENSEMBLE	0,0006
Règl.#05-02 Freightliner #24	0,0017
Règl.#06-10 Asphaltage chemins	0,0228
Règl.#12-07 International #28	0,0037
Règl.#10-09 Hotel de Ville	0,0026
Règl#06-11 Omkar & Du Marquis	0,0006
Règl#22-13 Camion-citerne 2014	0,0050
Règl#05-15 Travaux municipaux	0,0093
Règl#01-16 Niveleuse #120	0,0051
Règl#03-16 Réseau routier	
Règl#05-16 Centre communautaire	
<b>Total des taxes spéciales</b>	<b>0,0514</b>
<b>TOTAL TAXES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE</b>	<b>0,6478</b>
Compensables taux de la taxe variée	0,5964
Compensables taux pour emprunts	0,0514
<b>TAUX POUR COMPENSABLES</b>	<b>0,6478</b>
<b>Taux pour emprunts pour taxes de secteur</b>	
	<b>2018 taux du 100\$</b>
Règl.#03-03 Quyon lagunes 75%	0,0482

Règl.#06-13 Asphaltage ch. Lavigne	0,0175
Règl.#06-14 Asphaltage ch. Davis et Soulière	0,0239
Règl.#05-10 Asphaltage Cedarvale, A. Renaud, la Détente, croissant Renaud	0,0155
Règl.#07-10 Asphaltage Panorama, McCaffrey	0,0217
Règl#06-11 Omkar 12.5%	0,0246
Règl#06-11 Du Marquis 37.5%	0,0226
<b>Total du taux sur évaluation</b>	<b>0,1740</b>
	<b>2018 coût par unité</b>
Règl. #15-10 EAU POTABLE QUYON - Terrain vacant 0.85	115,58
Règl. #15-10 EAU POTABLE QUYON - Résidentiel 1.0	135,97
Règl. #15-10 EAU POTABLE QUYON - Petit commerce 1.15	156,37
Règl. #15-10 EAU POTABLE QUYON - Gros commerce 1.7	231,15
<b>Taxes de services taux fixe</b>	
<b>Taxes services</b>	<b>2018 coût par unité</b>
#1 Eau -Résidentiel	397,71 \$
#30 Eau - Petit commerce	454,19 \$
#31 Eau - Gros commerce	675,59 \$
#2 Égouts - Résidentiel	280,56 \$
#21 Égouts - Petit commerce	320,82 \$
#22 Égouts - Gros commerce	477,24 \$
<b>Taxes services</b>	<b>2018 coût par bac/conteneur</b>
<b>ORDURES</b>	
#3 Bac ordures - Résidentiel	156,00 \$
#4 Bac ordures - Résidence-commerce	156,00 \$
#23 Bac ordures - Commercial	156,00 \$
#36 Conteneur ordures 2 v.c.	1 605,22 \$
#37 Conteneur ordures 4 v.c.	2 441,67 \$
#38 Conteneur ordures 6 v.c.	3 534,04 \$
#39 Conteneur ordures 8 v.c.	4 497,96 \$
#40 Conteneur ordures 10 v.c.	6 103,18 \$
<b>RECYCLAGE</b>	
#24 Bac recyclage - Résidentiel	80,54 \$
#25 Bac recyclage - Résidence-commerce	80,54 \$
#26 Bac recyclage - Commercial	80,54 \$
#41 Conteneur recyclage 2 v.c.	772,82 \$

#42 Conteneur recyclage 4 v.c.	1 175,16 \$
#43 Conteneur recyclage 6 v.c.	1 692,03 \$
#44 Conteneur recyclage 8 v.c.	2 148,15 \$
#45 Conteneur recyclage 10 v.c.	2 900,05 \$

## **ARTICLE 2 MODE DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement des taxes et des compensations prévues au présent règlement sont les suivantes :

1) tout compte de taxes ou de compensations dont le total n'atteint pas 300,00\$ **doit être payé en un seul versement le 1<sup>er</sup> mars 2018.**

2) tout compte de taxes ou de compensations dont le total atteint ou est supérieur à 300,00\$ **le débiteur a le droit de payer, à son choix, en un ou trois versements comme suit :**

Trois versements égaux :

- le premier versement doit être payé pour **le 1<sup>er</sup> mars 2018**
- le deuxième versement doit être payé pour **le 1<sup>er</sup> juin 2018**
- le troisième versement doit être payé pour **le 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**ARTICLE 3** Les taxes et compensations seront payables au bureau du directeur général sis au 2024 Route 148, Pontiac.

## **ARTICLE 4 TAUX D'INTÉRÊTS**

Tous les comptes à la Municipalité portent intérêt à un taux de **TREIZE POURCENT (13%)** par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel ils doivent être payés. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêt.

## **ARTICLE 5 TAUX DE PÉNALITÉS**

Conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, ce conseil décrète l'application d'une pénalité n'excédant pas .5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année sur les comptes de taxes passé dû.

## **ARTICLE 6 CHÈQUES SANS PROVISION**

Lorsqu'un chèque est remis à la Municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de **VINGT DOLLARS (20,00\$)** seront réclamés au tireur du chèque en sus des intérêts exigibles.

## **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**18-01-3315**

### **DÉMISSION – POSTE TEMPORAIRE - EMPLOYÉE # 01-0137**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employée # 01-0137 en tant que commis de bureau, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU d'accepter la démission de l'employée # 01-0137 en tant que commis de bureau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité souhaite remercier Mme Tania Mainville pour ses loyaux services.

Adoptée

**18-01-3316**

**DÉMISSION – EMPLOYÉ # 01-0125**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé # 01-0125 en tant qu'inspecteur au département d'urbanisme et de pompier pour la Municipalité de Pontiac, datée du 18 décembre 2017 ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU d'accepter la démission de l'employé # 01-0125 à titre d'inspecteur au département d'urbanisme et de pompier pour la Municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité souhaite remercier M. Pierre-Louis Chartrand pour ses années de loyaux services.

Adoptée

**18-01-3317**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU PONTIAC (O.M.H.P.)**

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE la Municipalité nomme Mme Joanne Labadie et Mme Susan McKay à titre de représentantes municipales pour l'Office Municipal d'Habitation du Pontiac.

Adoptée

**18-01-3318**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ PORTUAIRE DE QUYON – MOHR'S LANDING**

Il est

Proposé par : Susan McKay  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité nomme Mme Joanne Labadie et Mme Nancy Draper-Maxsom à titre de représentantes municipales pour l'autorité portuaire de Quyon – Mohr's Landing.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Mme Joanne Labadie est autorisée à signer tous documents au nom de la Municipalité.

Adoptée

**18-01-3319**

**NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales en novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse, remplit ses fonctions avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Mme Leslie-Anne Barber à titre de mairesse-suppléante.

Adoptée

**18-01-3320**

**OCTROI DE CONTRAT- POST-MORTEM INONDATION 2017**

ATTENDU QUE les crues exceptionnelles du printemps 2017 ont durement touchées la municipalité de Pontiac;

ATTENDU QUE ce type d'événement est susceptible de survenir plus fréquemment en raison des changements climatiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un exercice d'évaluation post-mortem afin d'identifier les leçons apprises et de procéder à une mise à jour du plan des mesures d'urgences;

ATTENDU QU'il est souhaitable de mener des consultations auprès des intervenants municipaux, des partenaires et des citoyens;

ATTENDU l'offre de service soumise par M. Jean Perras, conseiller en planification stratégique ;

Il est

Proposé par: Isabelle Patry  
Appuyé par: Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de M. Jean Perras pour un montant forfaitaire de 21 700,00\$, avant les taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes parviendront du surplus non-affecté.

Adoptée

**18-01-3321**

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ATTESTATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) datée du 21 septembre 2017, confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de 40 000,00\$ pour des travaux routiers sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal portant le numéro de dossier 00026298-1-82030 (07) – 2017-06-20-8 avait comme objet des travaux devant avoir lieu sur les croissants Brady, Ivan, Lusk et les chemins Crégheur, Elm, Kennedy, Kerr, River, Steele, Terry-Fox, de la Montagne et de la Sapinière;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le réseau routier municipal en 2017;

CONSIDÉRANT QU'une résolution attestant la réalisation des travaux est exigée et devra être acheminée au MTMDET au plus tard le 16 février 2018;

Il est

Proposé par : Isabelle Patry  
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins ayant fait l'objet de la demande pour un montant subventionné de 40 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

**18-01-3322**

**AFFICHAGE TEMPORAIRE – TOURNÉE DES ATELIERS D’ARTISTES DU PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des ateliers d’artistes du Pontiac figure comme un événement important sur la scène culturelle du Pontiac depuis maintenant plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande maintenant à l’Association des artistes du Pontiac d’obtenir une autorisation des municipalités concernées pour pouvoir installer des affiches temporaires le long des voies de circulation sous la responsabilité du MTQ en prévision de la tenue de la Tournée des ateliers d’artistes du Pontiac qui se tient la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fin de semaine de juin chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite soutenir l’organisation de cet événement;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber

Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU que la Municipalité autorise l’Association des Artistes du Pontiac à installer des affiches temporaires sur son territoire en prévision de la Tournée des Ateliers d’Artistes du Pontiac pour les cinq prochaines années, soit jusqu’en 2023.

Adoptée

**18-01-3323**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D’ÉQUIPEMENTS, D’INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D’ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU’il fait partie des priorités du service des loisirs et de la vie communautaire de pouvoir développer une vision stratégique du potentiel de développement de la Municipalité en matière d’infrastructures et d’équipements en sport et loisir et que pour l’atteinte de cet objectif, un diagnostic clair de la situation est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la coopération intermunicipale comporte des avantages économiques et logistiques pour la Municipalité ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac participe dans un partenariat avec les municipalités de La Pêche, Chelsea et Cantley, au dépôt d’une demande financière conjointe de 20 000,00\$ dans le Fonds d’aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal du MAMOT, concernant le projet *Diagnostic sur l’offre de services et infrastructures en sport et loisir municipal*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac soit désignée comme étant le promoteur du projet.

Adoptée

**18-01-3324**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DU CLD DES COLLINES-DE-L’OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QU’il fait partie des priorités du service des loisirs et de la vie communautaire de pouvoir développer une vision stratégique du potentiel de développement de la Municipalité en matière d’infrastructures et d’équipements en sport et loisir et que pour l’atteinte de cet objectif, un diagnostic clair de la situation est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la coopération intermunicipale comporte des avantages économiques et logistiques pour la Municipalité ;

Il est

Proposé par : Isabelle Patry  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac participe dans un partenariat avec les municipalités de La Pêche, Chelsea et Cantley, au dépôt d'une demande financière conjointe de 20 000,00\$ dans le Fonds de développement des territoires du CLD des Collines-de-l'Outaouais, concernant le projet *Diagnostic sur l'offre de services et infrastructures en sport et loisir municipal*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac soit désignée comme étant le promoteur du projet.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Jean-Claude Carisse

- Signale que des feux de circulation sur le chemin Eardley-Masham sont tombés et qu'il faudrait aviser le MTQ.
- Mentionne qu'il serait important de modifier le profil du chemin Tremblay qui a tendance à s'affaisser chaque année.
- Déploie qu'il n'y ait pas de projets spéciaux de prévu au budget 2018 pour les chemins de tolérance.

Mo Laidlaw

- Demande quelles infrastructures pourraient être mises en commun dans le cadre du projet de *Diagnostic sur l'offre de services et infrastructures en sport et loisir municipal*.

**18-01-3325**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Leslie-Anne Barber  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h14 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».